



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Est

Question écrite n° 11715

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les nombreux dysfonctionnements sur la ligne TGV Est Paris-Reims-Charleville-Mézières depuis sa mise en service en juin 2007. L'enthousiasme du début s'est largement émoussé, et les voyageurs sont au bord de la crise de nerfs : retards à répétition, mauvaises correspondances entre TGV et TER, réservations impossibles pour les Ardennais, coût des parkings de gare trop chers, etc. Or le directeur commercial régional de la SNCF annonce qu'il n'y aura pas de nouveau train avant décembre 2008. Pourtant, le trajet Paris-Reims bat le record des abonnés. Les taux d'occupation prévus pour 2010 ont déjà été atteints. Cette réponse n'est pas acceptable au regard des besoins en termes de développement économique pour notre département des Ardennes. A titre d'exemple, le TGV du soir qui ramène les Ardennais de la capitale est avancé de 18 h 57 à 18 h 27. Si ce nouvel horaire ne convient pas, ils devront prendre le train de 19 h 27 qui les laisse à 20 h 08 en gare de Bezannes, et là tout se complique. Ils doivent en effet attendre la navette TER, qui les reconduira à Rethel, Charleville et Sedan, jusqu'à 21 h 06 soit 58 minutes en gare TGV, pour finalement arriver à Charleville à 22 h 07, de quoi décourager les plus grands défenseurs du transport ferroviaire. Il lui demande donc de saisir d'urgence la direction nationale de la SNCF afin d'engager rapidement des négociations en vue d'améliorer le service à rendre aux nombreux usagers, particulièrement sur le cadencement des TGV et TER, ainsi que sur les règles de remboursement des billets qui sont actuellement imparfaites.

Texte de la réponse

D'une manière générale, le lancement du TGV est-européen, qui a vu la mise en place d'un nouveau réseau à grande vitesse au départ de Paris vers l'est de la France, représentant plus de cent circulations desservant près de trente villes, constitue une réussite pour la SNCF. Si quelques ajustements ont été nécessaires au cours des premières semaines d'exploitation, aucun incident majeur n'est venu perturber la circulation des rames sur cette période. Les chiffres communiqués par la SNCF, pour l'ensemble de ce réseau, indiquent une évolution favorable de la régularité à dix minutes, qui atteignait des niveaux proches de 95 % à la fin de l'année 2007. En ce qui concerne la desserte des Ardennes, depuis le 9 décembre 2007, le TGV n° 2751 à destination de Sedan qui circule tous les jours, sauf les vendredis et dimanches, part de Paris à 18 h 27 au lieu de 18 h 57 précédemment. Cet horaire a été modifié afin de proposer une offre répondant mieux aux demandes exprimées par les usagers, et notamment par les Rémois qui souhaitaient un retour plus tôt en fin de journée. Afin de supprimer le désagrément que connaissent les Ardennais qui empruntent le TGV partant de Paris à 19 h 27 et qui doivent attendre près d'une heure la correspondance pour Sedan, la SNCF étudie, avec le conseil régional de Champagne-Ardenne, autorité organisatrice des transports, la possibilité de prolonger jusqu'à Sedan le TER de 20 h 18, qui effectue actuellement le trajet entre la gare de Champagne-Ardenne TGV et la ville de Reims. Cet aménagement permettrait d'avancer sensiblement l'horaire d'arrivée des usagers, mais nécessitera un accord entre le conseil régional et la SNCF sur le financement de ce service. Par ailleurs, afin de répondre aux attentes des habitants des communes situées entre Reims et Charleville-Mézières, la SNCF examine la possibilité d'arrêter le TGV partant de Paris à 18 h 27 en gare de Rethel le vendredi. Cette modification de desserte

pourrait, quant à elle, être mise en place plus rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11715

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7441

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2740